

Arrêté du 3 mars 2020 fixant pour l'année 2020 le montant des dotations des régimes obligatoires de base d'assurance maladie au fonds d'intervention régional des agences régionales de santé

03/03/2020

Ce texte fixe le montant de la dotation des régimes obligatoires de base d'assurance maladie au fonds d'intervention régional à 3 602 644 886 euros pour l'année 2020.